

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DELIBERATION N° 19-106

**OBJET : ASSISTANCE MAITRISE
D'OUVRAGE DEFINITION FEUILLE
DE ROUTE OPERATIONNELLE DU
TOURISME EN CŒUR DE
CHARTREUSE**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 11 juillet 2019

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 22</i> <i>Votants : 30</i></p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p><i>Pour : 30</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstention : 0</i></p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Nicole VERARD (Saint Christophe sur Guiers) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Louis MONIN, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Nathalie HENNER à Cédric MOREL ; Stéphane GUSMEROLI à Jean Paul PETIT ; Gérard DAL'LIN à Martine MACHON ; Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB ; Myriam CATTANEO à Cédric VIAL ; Christiane MOLLARET à Jean Louis MONIN ; Jean Claude SARTER à Céline BOURSIER ; Bruno GUIOL à Gilles PERIER MUZET ;</p>
--	--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code du tourisme

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la Républiques (dite NOTRe),

CONSIDERANT l'importance de l'activité touristique sur le territoire intercommunal,

CONSIDERANT le potentiel de développement du tourisme en termes d'emplois directs et indirects,

CONSIDERANT l'ensemble des réflexions et études menées ces dernières années autour du PLUIh, de la Charte du Parc naturel régional,...

CONSIDERANT les évolutions tant en matière de climat que d'attentes des clientèles touristiques ;

CONSIDÉRANT les avis favorables des conseils communautaires informels du 23 mai et 24 juin 2019

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (30 POUR)

- **APPROUVE** le lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'une feuille de route opérationnelle du tourisme en Cœur de Chartreuse.
- **CHARGE** le Président d'entreprendre toutes les démarches relatives à ce sujet et notamment les demandes de subventions ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 25 juillet 2019,



Le Président,
Denis SEJOURNE.